

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 12/09/2017 Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Projet expérimental de création de récifs artificiels au large du Gosier réalisé dans le cadre des mesures relatives à la pêche détaillées dans l'Arrêté Préfectoral n° 2014-193/SG/DICTAJ/BRA concernant les travaux du Grand Projet de Port.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Grand Port Maritime de la Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Président du Directoire : M. Yves SALAÛN

RCS / SIRET 794 538 520 000 14 Forme juridique Etablissement Public d'Etat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
15. Récifs artificiels.	Création de récifs artificiels

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet expérimental consiste à recréer des habitats écologiques reproduisant les fonctions écologiques des récifs coralliens.

Les travaux comprennent la fabrication à terre et l'immersion au large des communes du Gosier et de Sainte-Anne, des modules disposés en hameau (ensemble de récifs unitaires). Un hameau représente au total un volume unitaire d'habitats artificiels créés de plusieurs dizaines de m3 (espaces protégés dans lesquels peuvent s'abriter, se mouvoir et/ou s'installer les espèces cibles à l'échelle d'un module donné).

Chaque hameau sera composé d'une association de différentes typologies de modules récifaux complémentaires :

- un module de volume unitaire d'habitats créés supérieur à 20 m3 disposé au centre du hameau ;
- 3 à 4 modules présentant un volume unitaire d'habitats créés d'une dizaine de m3, disposés uniformément autour du module central.

L'observation de l'évolution des dispositifs s'étendra sur 24 mois à compter de l'immersion.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral n° 2014-193/SG/DICTAJ/BRA du 16 juillet 2014 portant autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux de la tranche n°1 de l'opération Grand Projet de Port Maritime de la Guadeloupe, des mesures relatives à la pêche sont mises en œuvre.

En particulier, il est prévu une contribution à l'implantation et au suivi de la colonisation de récifs artificiels.

En partenariat avec le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Îles de Guadeloupe (CRPMEM-IG) un projet expérimental de création de récifs artificiels a été élaboré.

L'objectif global de ce projet est de permettre d'optimiser les fonctionnalités écologiques nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique de certaines espèces cibles locales à fort intérêt halieutique.

Au travers de cet objectif global, deux sous-objectifs ont été définis :

- Le soutien aux pêcheries artisanales locales ;
- La conservation de l'écosystème marin guadeloupéen.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les habitats artificiels seront immergés au large des communes du Gosier et de Sainte-Anne, à environ 1 km, à une profondeur de -19m, et répartis sur une surface de 500 m² environ.

La réalisation de ce projet expérimental fera l'objet d'un marché public pour la conception/réalisation des récifs artificiels.

Les exigences à intégrer dans la réalisation de la prestation sont les suivantes :

- Phase de fabrication: Recours à des matériaux non toxiques pour l'environnement, suffisamment denses pour assurer la stabilité des modules, et durable (mini. 20 ans de durée de vie).

Tous les matériaux, matières et fournitures incorporés dans les ouvrages seront conformes aux normes en vigueur.

- Phase d'immersion: Le transport sur le site d'immersion nécessitera le recours à des moyens nautiques à forte capacité de levage. De plus, l'immersion se fera par le biais d'une entreprise spécialisée en travaux sous-marin. Le recours à des plongeurs et/ou scaphandriers permettra de s'assurer de l'implantation des modules conformément, d'une part aux coordonnées du site d'immersion, et d'autre part à l'architecture envisagée des modules. L'utilisation de parachute sera bien évidemment indispensable.

La conception des modules permettra de réaliser une émergence des dispositifs, et donc un retour à l'état initial du site s'il s'avérait nécessaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation s'étend sur les 2 ans de vie de ce projet expérimental de récifs artificiels, à compter de l'immersion des modules.

Dans un premier temps, une concertation entre le GPMG, le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Îles de Guadeloupe, et la Direction de la Mer permettra d'arrêter les règles d'usage de la zone d'implantation.

La réussite de ce projet est subordonnée à une exclusion de toutes activités de pêche et autres sur le site pendant 2 ans.

Durant cette expérimentation, des suivis biologique et technique seront également menés. Ils permettront de suivre l'évolution du projet, et de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs.

Le programme de suivi comprend un état initial (pré-immersion) et des suivis écologique et technique post-immersion.

Les suivis sur site seront assurés par des plongeurs professionnels. 5 campagnes de suivi sont prévues. Ces campagnes comprendront des observations (photos et vidéos) et des prélèvements de benthos directement sur les récifs. L'intégrité des récifs sera également suivie durant cette période.

In fine, nous pourrions évaluer l'évolution des:

- communautés benthiques ayant colonisés les récifs (organismes fixés ou rampants) ;
- communautés ichtyologiques (richesse spécifique, densité, dominance, espèces protégées et/ou invasives) ;
- ouvrages dans le temps et notamment leur positionnement, leur résistance à l'affouillement ou à l'enfouissement, et leur intégrité structurelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce formulaire est rempli au titre de l'article R.122-2 du code de l'environnement. En effet, conformément à l'annexe de cet article et notamment la rubrique n°15 - Récifs artificiels, le projet est soumis à la procédure au cas par cas.

A ce stade du projet, les procédures réglementaires identifiées sont les suivantes :

- Titre d'occupation du Domaine Public Maritime : Demande, auprès de la Direction de la Mer, d'une Autorisation d'Occupation Temporaire pour la réalisation d'un projet expérimental.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Il est prévu une zone unique d'immersion localisée au large (1 km env) des communes de Gosier et Sainte-Anne, à une profondeur de l'ordre de -19m. Il est préconisé une implantation des modules disposés en hameau. Cette disposition favorisera une éventuelle extension des récifs artificiels. Chaque hameau comprendrait une association de plusieurs types de modules récifaux (4 à 5 modules par hameau).	- Volume unitaire total d'habitats créés : ~100 m3 - Emprise : ~ 500 m2 - Coût total : ~150 000 €HT

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le site est situé à proximité du port de Petit-Havre (Gosier).
Le site d'implantation est matérialisé sur la carte de l'annexe 2 (site n°1).

Le site d'implantation est situé à plus de 2,6 km à l'Est du site d'extraction de granulats exploité par la Société Antillaise de Granulats à Petit-Havre.

Une étude des biocénoses marines sur le site a été réalisée fin 2016.

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 1° 24 ' 40 " W Lat. 16 ° 12 ' 01 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé sur le Domaine Public Maritime immergé, au large de la commune littorale du Gosier (environ 1 km).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au large de la commune du Gosier qui est couverte par un PPRN, cependant le projet étant en mer, il n'est pas concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts majeurs attendus sur la biodiversité sont positifs. Néanmoins, des perturbations temporaires négatives, mais non significatives, peuvent être citées durant la phase de travaux: - l'altération des biocénoses de substrats meubles par recouvrement. Cependant, le site choisi présente une faible diversité biologique au vu des plongées réalisées par les équipes universitaires ; - l'émission de bruit liée aux opérations d'immersion. Les moyens maritimes mis en oeuvre sur une courte période ne sont cependant pas de nature à générer de perturbations acoustiques significativement supérieures à celles
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(suite du paragraphe précédent) généralisées par d'autres navires sur la zone, très fréquentée par ailleurs ; - l'augmentation localisée et temporaire des matières en suspension, a priori négligeable en comparaison des remobilisations qui surviennent lors d'évènements climatiques importants.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				Le projet est situé sur le Domaine Public Maritime immergé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Houle cyclonique Non concerné par le Plan de Zonage Réglementaire d'un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Etant situé dans le milieu naturel marin, la qualité des eaux du projet est dépendante de la qualité de la masse d'eau côtière, et est susceptible d'être touchée par des pollutions chroniques ou accidentelles survenant dans le secteur. Le site d'immersion est cependant situé en dehors de la zone d'exclusion pour la pêche liée à la pollution par la chlordécone.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le transport des éléments sur le site d'immersion sera la seule cause de déplacement. Son incidence sera négligeable sur le trafic terrestre et maritime en Guadeloupe.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, la circulation de la barge nécessaire pour la pose des récifs sera source de nuisances sonores dans l'air et dans l'eau. Les niveaux d'émission seront similaires à ceux émis par n'importe quel navire circulant dans la zone. La durée du chantier prévisionnel sera relativement courte (une dizaine de jours environ). Aucune autre source de bruit n'est envisagée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La réalisation du projet n'engendrera pas de rejets dans l'air. Seuls les rejets du moteur de la barge utilisée pour la pose des récifs seront observés. La durée du chantier sera très courte (une dizaine de jours environ). En comparaison du trafic maritime très dense observé sur la zone (GPMG, autres ports, etc.), ces rejets ne seront pas significatifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En concertation avec le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Iles de Guadeloupe, une interdiction des activités de pêche sera instaurée sur la zone d'implantation des récifs artificiels. L'objectif est d'optimiser les conditions de colonisation des dispositifs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De par sa nature, le projet a pour vocation de restaurer les fonctionnalités écologiques du milieu dans lequel il sera implanté. Par conséquent, les impacts sur la biodiversités sont positifs.

Pour rappel, il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans la réalisation des mesures relatives à la pêche, prescrites dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral n° 2014-193/SG/DICTAJ/BRA du 16 juillet 2014 portant autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux du Grand Projet de Port.

Cette expérimentation menée en concertation avec les acteurs de la filière pêche permettra de définir les conditions de réussite d'un tel projet sur le territoire guadeloupéen.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- du caractère peu significatif des effets négatifs prévus en phase chantier et en phase d'exploitation;
- des impacts positifs attendus de ce projet répondant aux mesures relatives à la pêche décrites dans l'arrêté n° 2014-193/SG/DICTAJ/BRA du 16 juillet 2014,
- des suivis scientifiques qui ont déjà été menés et qui seront menés tout au long du projet,
- du caractère expérimental du projet,

Il ne paraît pas nécessaire de soumettre ce projet à une étude d'impact environnemental.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Rapport de Présentation du projet - Rapport : "Etude des Biocénoses marines du sites au large de Petit-Havre - Projet d'immersion de récifs artificiels - Déc. 2016" réalisée par la Société Caraïbes Aqua Conseil et l'Université des Antilles.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pointe-à-Pitre

01 2017

le,

Signature

Le Président du Directoire

Yves SALAÜN



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Personne morale

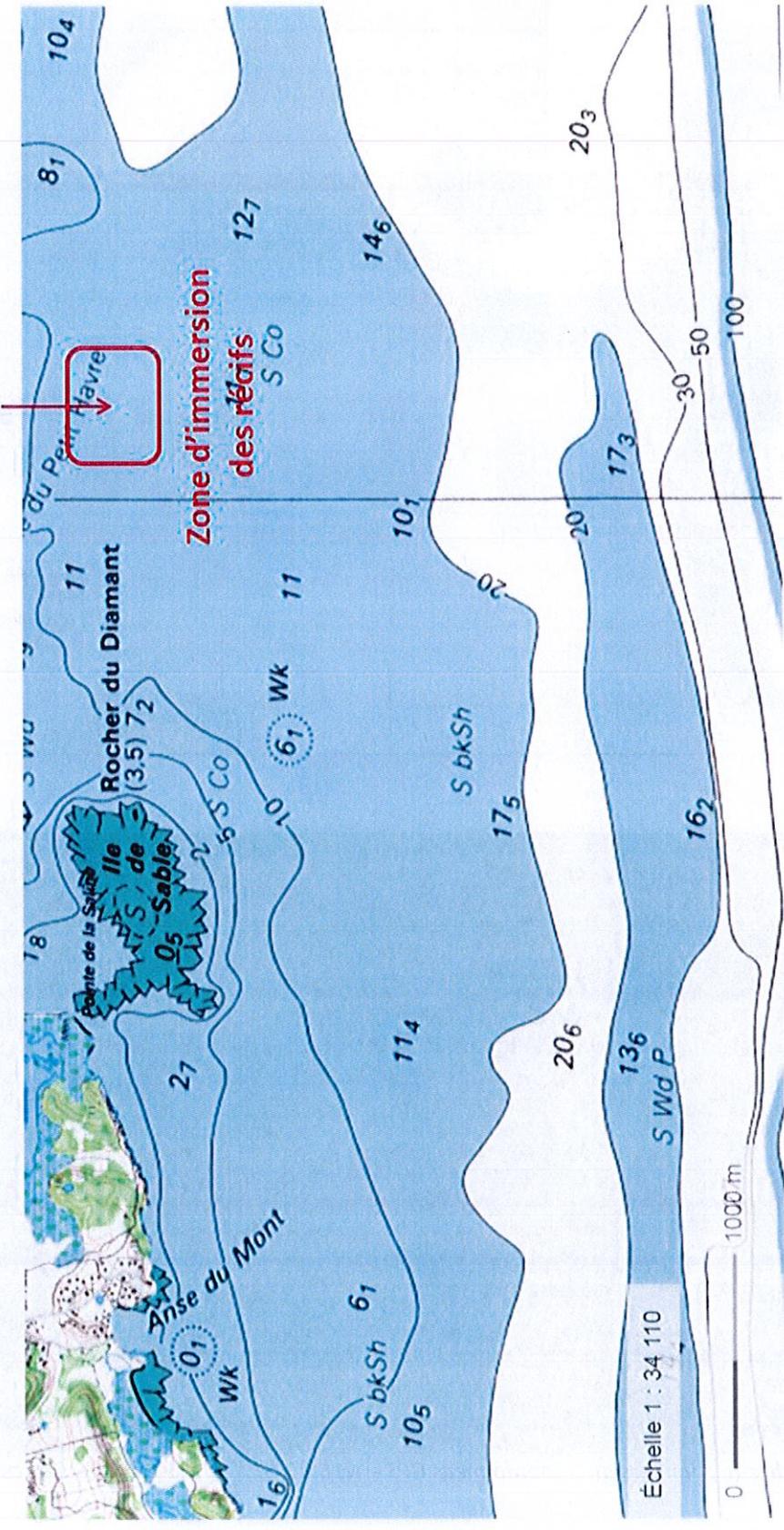
Nom	<input type="text" value="Grand Port Maritime de la Guadeloupe"/>	Prénom	<input type="text" value="Président du Directoire : M. Yves SALAÜN"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text" value="Quai Ferdinand de Lesseps"/>		
	<input type="text" value="BP 485"/>		
Code postal	<input type="text" value="97 165"/>	Localité	<input type="text" value="POINTE-A-PITRE"/>
		Pays	<input type="text" value="GUADELOUPE"/>
Tél.	<input type="text" value="05 90 68 61 70"/>	Fax	<input type="text" value="05 90 68 61 71"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="NARAYANAN"/>	Prénom	<input type="text" value="Sita"/>
Qualité	<input type="text" value="Responsable Environnement et Développement Durable"/>		
Tél.	<input type="text" value="05 90 686 174 - 06 90 614 157"/>	Fax	<input type="text" value="05 90 686 261"/>
Courriel	<input type="text" value="c-judith @ port-guadeloupe.com"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Coordonnées GPS – N16°12'01 " ; W61°24'40"



ANNEXE 3 : Photos de la zone d'implantation

Site 1 – voir localisation sur le plan en annexe 2

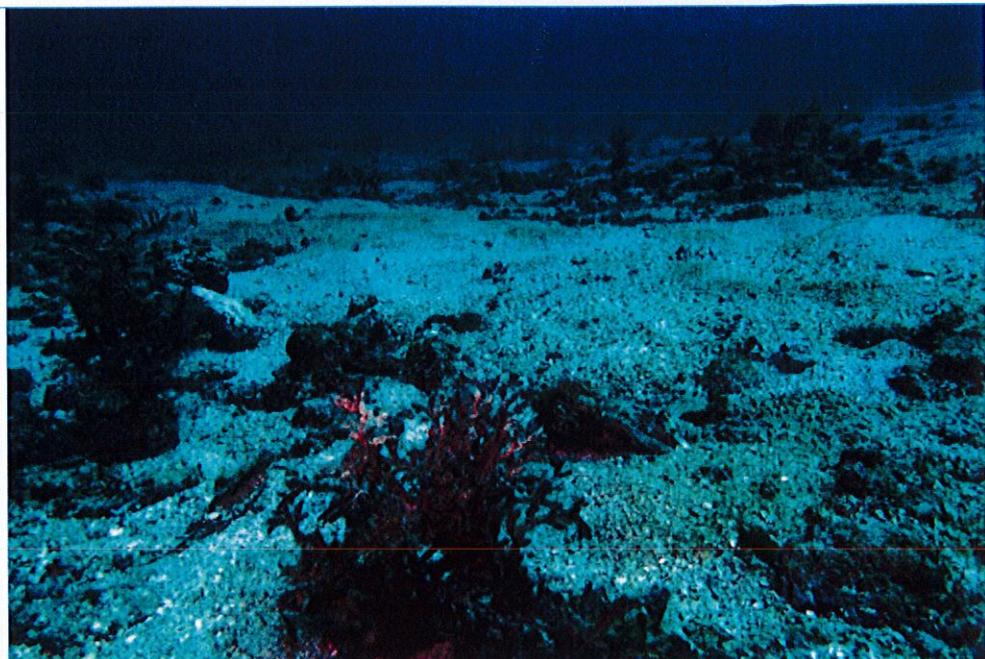


Photo 1 - Fond de sable grossier avec débris coralliens et nodules d'algues calcaires



Photo 2 - Fond de sable grossier – Algue Caulerpa sertularioides

Les photos sont extraites du rapport « Etude des Biocénoses marines de sites au large de Petit-Havre – Projet d'immersion de récifs artificiels – Dec 2016 »

ANNEXE 4 – Plan du projet

Le projet est en cours de définition. Les principes présentés ci-dessous sont extraits d'une étude de faisabilité technico-économique élaborée en 2015.

Le **projet global** retenu par le GPMG consiste en la réalisation d'un village de récifs artificiels constitué de 4 à 5 hameaux représentant un volume unitaire d'habitats créés¹ de 400m³.

Chaque hameau sera composé d'une association de quatre typologies de modules récifaux décrits ci-après pour permettre l'atteinte des objectifs écologiques et halieutiques du projet.

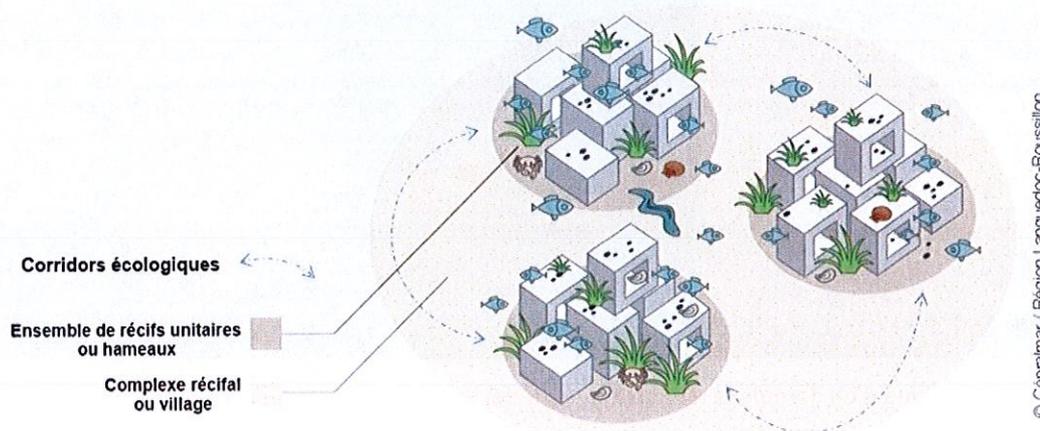


Figure 1 : Vue de principe d'un complexe récifal de trois hameaux tel que défini dans le cadre du présent projet

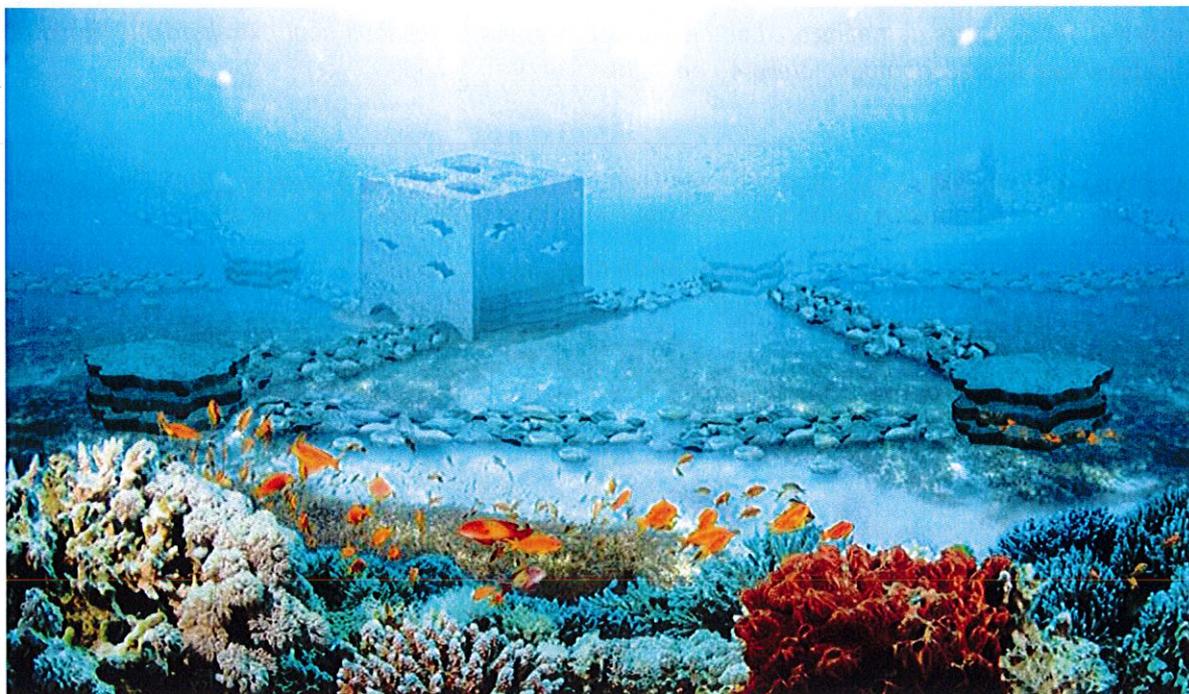
La composition d'un ensemble de récifs unitaires (hameau) sera la suivante :

- un grand module unitaire en béton ou en acier, d'une hauteur moyenne comprise entre 2 et 5m et d'un volume unitaire d'habitats créés supérieur à 20m³ disposé au centre du hameau.
- 3 à 4 petits modules unitaires en béton ou acier assemblés ou non et présentant un volume unitaire d'habitats créés d'une dizaine de m³, disposés uniformément autour du module central,
- des enrochements naturels de 500/1000 mm, disposés de façon à générer des amas chaotiques formant des corridors écologiques entre les modules constitutifs des hameaux et/ou entre les hameaux, totalisant *a minima* 20% du volume total d'habitats modulaires immergés.
- des modules annexes de complexification des structures artificielles, permettant de remplir certaines fonctions particulières (connectivité de la surface vers le fond, attraction de petits ou grands pélagiques, systèmes anti-filet, recrutement de juvéniles, etc.), mais ne constituant pas des récifs artificiels à part entière.

Cette procédure d'examen au cas par cas concerne la phase expérimentale de ce projet, soit la réalisation d'un seul hameau sur 500 m².

¹ Volume unitaire d'habitats créés = espaces protégés dans lequel peuvent s'abriter, se mouvoir et/ou s'installer les espèces cibles à l'échelle d'un module donné.

Une vue artistique du village de récifs tel qu'imaginé dans le cadre du présent projet est présentée ci-après.



Vue artistique d'un complexe récifal (hameau) tel que défini dans le cadre du présent projet